

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 23-déc.-2022

Date de révision 29-nov.-2022

Numéro de révision 2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 422666-5361714  
**ID du Produit** 422666  
**Nom du produit** ENTECC® 15 + 13 + 13 (+ 12,5 SO3)

#### Article

101022808C401 --- 40KG - 1400KG GR --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
1010056371801 --- 600KG BB --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
101005698B701 --- 25KG FR --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
101005635B201 --- 25KG ES --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
1010055769201 --- BULK --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
101015698B701 --- 25KG FR --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
1010156371801 --- 600KG BB --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
101015636B301 --- 40KG ES --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
1010155769201 --- BULK --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
101015635B201 --- 25KG ES --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)  
101022807E701 --- 40KG - 1600KG GR --- ENTECC 15:13:13 (+0+5)

**Identifiant de formule unique (UFI)** XREG-D0FT-1009-9PP9

**Nom technique** NPK ID 15:13:13 [MOP] (5S) COMP

**Synonymes** ENTECC® NPK[MOP] 15:13:13(+12.5SO3)

Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Engrais, Industrielle, Professionnelle.

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

EuroChem Antwerpen NV,  
Haven 725,  
B-2040 Antwerpen  
BELGIQUE

#### Fournisseur

EuroChem Agro France  
68, rue de Villiers  
F-92300 LEVALLOIS-PERRET  
Tél 33 (0)1 40 87 48 00  
www.eurochemfrance.fr

**Déclaration de responsabilité** Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** ra.sds@eurochemgroup.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC  
+33 9 75 18 14 07

<b>Numéro d'appel d'urgence: - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
Europe	112
France	ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 2 - (H319)
---	----------------------

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

**2.3. Autres dangers**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané. Nocif pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Chlorure d'ammonium	10-<25	01-2119487950-27-xxxx	235-186-4	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-

12125-02-9				Eye Irrit. 2 (H319)			
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	10-<25	01-2119455044-46-0135	231-984-1	Aucune donnée disponible	-	-	-
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	5-<10	01-2119490981-27-0013	229-347-8	Eye Irrit. 2 (H319), Oxid. Solid 3 (H272)	-	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	1-<5	01-2119491248-30-0000	232-188-7	Aucune donnée disponible	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	1650	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	2840	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2217	5000	88.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Fluorure de calcium 7789-75-5	4250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** CO<sub>2</sub>, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Empêcher l'eau de pénétrer le récipient de stockage, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Les sacs partiellement utilisés ou endommagés doivent être bien fermés. Protéger de l'humidité. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)** Engrais. Tenir hors de portée des enfants. Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> b*
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup>	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne

Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> K*	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-		TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>
Fluorure de calcium 7789-75-5	NGV: 2 mg/m <sup>3</sup>		-		TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7.5 mg/m <sup>3</sup>

### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	4 mg/g Creatinine (urine - before following shift) 7 mg/g Creatinine (urine - immediately after exposure or end of the shift)	-	8 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - before the start of the work shift in the middle of the week	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Allemagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	3 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - beginning of shift 10 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - end of shift	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Italie REL	
Fluorure de calcium 7789-75-5	7 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4 mg/g Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift) 42 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 24 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift)	2 mg/L (urine - Fluoride prior to shift) 3 mg/L (urine - Fluoride end of shift)	-	2 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - prior to shift 3 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - end of shift	
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie	
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/g Creatinine - urine (Fluorine) - end of shift	-	
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
Fluorure de calcium 7789-75-5	7.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine () - before the next working day	-	-	-	

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	5.12 mg/kg bw/day [4] [6]	36 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2.56 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.9 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.02 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.37 mg/L	0.17 mg/L	0.0216 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	-	18 mg/L	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	104.75 mg/L	21.8 mg/kg soil dw	-

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

**Protection des mains**

Caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc. Caoutchouc butyle. Gants imperméables. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

**Protection de la peau et du corps**

Vêtements à manches longues. Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Filtre à particules conforme à EN 143.

Masque filtrant bucco-nasal. (FFP1).

**Dangers thermiques**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Autres équipements de protection**

Aucune information disponible.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Éviter toute formation de poussières. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau.
---	---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide	
<b>Aspect</b>	Granulés	
<b>Couleur</b>	vert	
<b>Odeur</b>	Organique.	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet.
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	400 °C	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>		UN S.1 - Négatif environ
<b>pH</b>	4.5 - 5.5	100 g/l @ 20 °C environ
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	Soluble dans l'eau
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de liquide</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Caractéristiques des particules</b>		environ
<b>Granulométrie</b>	3 mm	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	
<b>Granulométrie:</b>	Granulés 90 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2,0 et 5,0 mm	

### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives N'est pas un explosif.

**Propriétés comburantes** Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible Sans objet

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

**Remarques** Aucun(e).

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Voir la section 7 pour plus d'informations.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

**Contact avec la peau** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut être nocif par contact cutané.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 2,854.60 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 4,423.90 mg/kg

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure d'ammonium	= 1410 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
Sulfate d'ammonium	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
Nitrate d'ammonium	= 2950 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 88.8 mg/L ( Rat ) 4 h
Fluorure de calcium	= 4250 mg/kg ( Rat )	-	> 5070 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut entraîner une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

#### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Chlorure d'ammonium	-	LC50: =209mg/L (96h, Cyprinus carpio)	-	-
Sulfate d'ammonium	-	LC50: =250mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =480mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =420mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: =18mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 32.2 - 41.9mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 5.2 - 8.2mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 123 - 128mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =126mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	LC50: =14mg/L (48h, Daphnia magna)
Nitrate d'ammonium	-	LC50: 447 mg/L (48h, Cyprinus carpio)	-	-

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Sulfate d'ammonium	-5.1
Nitrate d'ammonium	-3.1

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Chlorure d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Nitrate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas Des informations supplémentaires pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT
Fluorure de calcium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes      Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.
Emballages contaminés	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser les récipients vides.
Waste codes / waste designations according to EWC	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.
Autres informations	Engrais. Catalogue européen des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
IMSBC Code	C
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé

- 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADR**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADN**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé  
 14.2  
 14.3  
 14.4  
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
 14.6

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Fluorure de calcium 7789-75-5	RG 32	-

**N° ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)**

4702-IV  
 Engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium ne répondant pas aux critères I, II ou III (engrais simples et engrais composés non susceptibles de subir une décomposition auto-entretenu dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est inférieure à 24,5 %)  
 La quantité totale d'engrais susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 250 t: Régime DC

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Chlorure d'ammonium - 12125-02-9	75.	-
Nitrate d'ammonium - 6484-52-2	58.	-

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs**

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Contact en France : PIXAF (plateau d'investigation sur les explosifs et

armes à feu) Tél. : 01 78 47 34 96 ; pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)**

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Sulfate d'ammonium - 7783-20-2	Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECL</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC (Australie)</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

<b>TSCA</b>	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
<b>DSL/NDSL</b>	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
<b>EINECS/ELINCS</b>	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
<b>ENCS</b>	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
<b>IECSC</b>	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
<b>KECL</b>	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
<b>PICCS</b>	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
<b>AIIC</b>	- Inventaire australien des produits chimiques industriels

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Légende**

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

29-nov.-2022

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**